



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-315

PUBLIÉ LE 31 MAI 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris /

75-2024-05-30-00021 - Arrêté portant délégation de signature du Directeur économique, Financier, de l'investissement et du patrimoine (4 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris /

75-2024-04-30-00011 - Arrêté n° 2024-107-RA du Recteur de l'académie de Paris portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) rattachés au département de Paris et à la commune de Paris (3 pages)

Page 8

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-05-30-00021

Arrêté portant délégation de signature du
Directeur économique, Financier, de
l'investissement et du patrimoine

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR ECONOMIQUE, FINANCIER, DE L'INVESTISSEMENT ET DU
PATRIMOINE**

Le Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté n°75-2023-11-28-00002 du 29 Novembre 2023 2021, relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de l'Economie, Financière de l'Investissement et du Patrimoine,

Vu l'arrêté n°75-2022-07-08-00005 du 8 Juillet 2022 modifié portant délégation de signature du Directeur général en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté CNG en date du 30 juin 2022, portant détachement de Monsieur Camille DUMAS sur l'emploi de Directeur de la DEFIP,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Camille DUMAS, Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine, délégation est donnée à Monsieur Michaël COHEN, Adjoint au Directeur :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés – hors marchés centraux - et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Camille DUMAS et de Monsieur Michaël COHEN, délégation est donnée à Madame Karine ISTIN et Monsieur Hadrien SCHEIBERT,

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, et actes administratifs de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme (sans préjudice des stipulations de l'article 3), et des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968.

ARTICLE 3

Délégation est donnée à :

- Madame Karine ISTIN, Directrice du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Madame Cécile GAMBIER, Directrice du Département Immobilier & Investissements, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, y compris ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Monsieur Hadrien SCHEIBERT, Directeur du Département du Budget et du Pilotage, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Monsieur Pascal SOUBIGOU, Directeur délégué à l'Investissement Biomédical, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Madame Blandine SCHAAFF, Adjointe au Directeur délégué à l'Investissement Biomédical, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Madame Muriel BROSSARD-LAHMY, Directrice de la DPDA, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Madame Corinne RASSY, Directrice du service facturier de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, et actes administratifs nécessaires au fonctionnement du service facturier.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Cécile GAMBIER, Directrice du Département Immobilier & Investissements, délégation est donnée à :

- Madame Déborah CHARLES-NICOLAS, Adjointe à la Directrice du Département Immobilier & Investissements
- Monsieur Cédric DUMESGES, Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage – programmation et conduite d'opérations,
- Madame Nadia BENZEKRI, Cheffe du Service de la Programmation et du Pilotage des Budgets d'Investissement,
- Monsieur Bruno IDASIAK, Chef du Service Risques, Energie et Développement Durable,
- Monsieur Axel DJIAN, Chef du Service Patrimoine et Valorisation Foncière,
- Madame Alexandra PERANZI, Cheffe du Service de la stratégie logement et gestion des actifs immobiliers,

à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de leurs attributions respectives.

- Madame Anne-Sophie PERFETTA, Cheffe du Service Financement et Trésorerie,

à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de ses attributions, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, ceux relatifs aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables, et aux confirmations d'opérations auprès des banques avant signature des documents formalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Cédric DUMESGES, délégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle NORAZ, Monsieur Grégoire RIGAL et Monsieur Laurent GIRAUD, Adjoint au Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de leurs attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Sophie PERFETTA, délégation de signature est donnée à :

- Karine ALLEN, Adjointe à la Cheffe du Service Financement et Trésorerie, à l'effet de signer les seules décisions relatives aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alexandra PERANZI, délégation de signature est donnée à :

- Madame Marine SARTRE, Adjointe à la Cheffe du Service de la stratégie logement et gestion des actifs immobiliers, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de ses attributions,

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ISTIN, Directrice du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, délégation est donnée à :

- Monsieur Fabrice LANGUMIER, Adjoint à la Directrice de Département, Chef du Service de la Recette et de la Facturation,
- Monsieur Lyonel VERLEY, Adjoint à la Directrice de Département, Chef de la Cellule Certification des comptes et contrôle interne,

- Monsieur Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Règlementation Comptable,

à l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Département, conformément aux instructions internes de la note du 12 octobre 2011.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice LANGUMIER, Chef du Service de la Recette et de la Facturation, délégation de signature est donnée à :

- Madame Nathalie JOASSARD, Adjointe au Chef du Service de la Recette et de la Facturation, à l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hadrien SCHEIBERT, Directeur du Département du Budget et du Pilotage, délégation est donnée à :

- Monsieur David BETHOUX, Adjoint au Directeur du Département,
- Monsieur David PONSOLLE, Adjoint au Directeur du Département,

A l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Corine RASSY, Directrice du service facturier de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, délégation est donnée à Madame Patricia MINZONI, Adjointe par intérim à la Directrice du service facturier, à effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 8

Le précédent arrêté en date du 11 avril 2024 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 9

Le Directeur Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine et les agents mentionnés aux articles 1,2,3,4,5,6,7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 30 mai 2024

Assistance Publique des Hôpitaux de Paris

Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine

Camille DUMAS

SIGNE

Rectorat de l'académie de Paris

75-2024-04-30-00011

Arrêté n° 2024-107-RA du Recteur de l'académie de Paris portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) rattachés au département de Paris et à la commune de Paris

Arrêté n° 2024-107-RA
du Recteur de l'académie de Paris portant subdélégation de signature en matière de
contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement
rattachés au département de Paris et à la commune de Paris

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ILE-DE-FRANCE,
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.421-14 alinéa I et R. 421-54 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du **3 avril 2024** portant nomination de M. Bernard BEIGNIER en qualité de recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du **4 novembre 2023** portant nomination de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF en qualité de directrice de l'académie de Paris à compter du 6 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **18 juillet 2022** portant nomination de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Paris, en charge de l'enseignement scolaire, pour une première période de quatre ans, du 25 août 2022 au 24 août 2026 ;

Vu l'arrêté ministériel du **29 juin 2021** portant nomination de Mme Zohra YAHIAOUI, attachée d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjointe au secrétaire générale d'académie chargée du pôle programmation scolaire et moyens écoles et établissements au rectorat de l'académie de Paris pour une seconde et dernière période de 4 ans du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du **16 février 2018** portant nomination de M. Benoît GELINEAU, attaché d'administration de l'Etat, directeur de service, en qualité de chef de la division des affaires juridiques de l'académie de Paris à compter du 1^{er} mars 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du **25 mai 2021** portant mutation de M. Jérôme POISON, attaché principal d'administration, au rectorat de l'académie de Paris, en qualité de chef de division des affaires financières de l'académie de Paris, à compter du 12 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté n° 75-2024-04-19-00008 du 19 avril 2024 de M. le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Bernard BEIGNIER, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

ARRETE

Article 1^{er} — Au titre du contrôle de légalité, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard BEIGNIER, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice de l'académie de Paris, pour recevoir et signer les accusés de réception des actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés au département de Paris et à la commune de Paris dans le ressort de l'académie de Paris, ci-après énumérés :

a) les délibérations du conseil d'administration relatives :

- à la passation des conventions et contrats, et notamment des marchés ;
- au recrutement de personnels ;
- au financement des voyages scolaires ;

b) les décisions du chef d'établissement relatives :

- aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières, à l'exception des marchés passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics;
- au recrutement et au licenciement des personnels liés par contrat à l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels;

Article 2 — Délégation est donnée à Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice de l'académie de Paris, à l'effet de signer les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés à l'encontre des actes énumérés à l'article 1^{er}.

Article 3 — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF, directrice de l'académie de Paris, la même délégation de signature est accordée à Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, secrétaire générale de l'enseignement scolaire.

Article 4 — A l'exception des actes relatifs aux marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, délégation est donnée à Mme Zohra YAHIAOUI, secrétaire générale adjointe en charge du pôle programmation scolaire, pilotage et fonctions supports. En cas d'absence de Mme Zohra YAHIAOUI, délégation est donnée à M. Benoît GELINEAU, chef de la division des affaires juridiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît GELINEAU, subdélégation est donnée à Mme Claudine GANASCIA, cheffe de bureau de la cellule financière de la division des affaires juridiques.

Article 5 — En ce qui concerne les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés contre les actes relatifs aux marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine VIOT-LEGOUDA, délégation est donnée à Mme Zohra YAHIAOUI, secrétaire générale adjointe en charge du pôle programmation scolaire, pilotage et fonctions supports.

En cas d'absence de Mme Zohra YAHIAOUI, délégation est donnée à M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières.

Article 6 — Les délégations de signature indiquées aux articles 2, 3, 4 et 5 s'appliquent également aux actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés au département de Paris et à la commune de Paris, non soumis à l'obligation de transmission.

Article 7 — L'arrêté n° 2022-110-RA portant subdélégation de signature en matière de contrôle de légalité des actes EPLE rattachés au département de Paris et à la commune de Paris en date du 1^{er} septembre 2022 est abrogé.

Article 8 — La secrétaire générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 30 avril 2024

Signé

Bernard BEIGNIER